

Acte publié le
11 OCT. 2024

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION N° 039/2024 : **COMMANDE PUBLIQUE**
 Désimperméabilisation des cours d'écoles
 Convention d'accompagnement territorialisé – CAUE RM

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que les enjeux environnementaux nécessitent de prendre des mesures pour s'adapter aux changements climatiques,

CONSIDÉRANT que la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles sont des aménagements qui peuvent concourir à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la création d'un îlot de fraîcheur,

CONSIDÉRANT que le CAUE Rhône Métropole a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, notamment auprès des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la proposition de convention du CAUE Rhône Métropole relative à une mission d'accompagnement pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre en paysage pour l'opération de désimperméabilisation des cours d'écoles de la commune,

DÉCIDE

DE SIGNER la convention d'accompagnement territorialisé du CAUE Rhône Métropole, relative à une mission de conseil pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre en paysage concernant l'opération de désimperméabilisation des cours d'écoles, qui fixe le montant de la contribution correspondante à 2 100,00 €.

Cette somme est inscrite au budget de la commune.

Grézieu-la-Varenne, le 10 octobre 2024

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

